Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215602277-20251127-05112025-DE

COMMUNE DE SAINT MALO DES TROIS FONTAINES
MAIRIE
20 AVENUE DU PORHOET
56490 SAINT MALO DES TROIS FONTAINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 13

Date de convocation :

20/11/2025

Le **27 Novembre 2025**, le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE NOE, Maire.

Présents : Mme FLEURY Annie - Françoise, Mme BRIEND Delphine, Mme TANGUY Fabienne, Mme DUCHESNE Tiphaine, GUILLEMOT Pascal, SAMSON Gérard, Mr RORTHAIS Anthony, Mr ROCHEFORT Joël, Mr RENAULT Franck, Mr DAHIREL Fabien, conseillers municipaux

Absents excusés : Mme CHOPIN a donné pouvoir à Mr GUILLEMOT.

Absents :

Secrétaire de séance : Mr DAHIREL Fabien

Objet de la délibération :

05-11/2025 : Participation financière école Saint Louis – Classe ULIS

Mr Le Maire donne lecture des courriers de l'école Saint Louis – Classe ULIS. L'école demande une participation financière aux repas pour l'année 2025 – 2026 pour un élève inscrit en classe, habitant sur St Malo des 3 Fontaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✓ **Décide de** participer aux frais de repas à hauteur de 2 €.

VOTE :

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 11/12/2025

Et publication ou notification du : 11/12/2025

Le Maire

Mr LE NOË Christian